



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu Compte-rendu de la séance du 28 janvier 2026

Présences

M. Sébastien Pomerleau, parent et président
M. Alain Marcoux, parent

Mme. Françoise Brousseau-Fradette, psychoéducatrice
Mme. Amélie Fecteau, enseignante
Mme Ariane Landry, enseignante

Autres présences

Mme. Mélissa Matte, directrice

Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence

Marwa Attafi, parent
Mme. Paula Torres, parent

M. Carl Verret, parent
Laura Riviera, parent

Compte tenu de l'absence de quorum, la rencontre a été converti en rencontre de travail.
Ainsi, ceci est un compte-rendu au lieu d'un procès-verbal.

Ordre du jour

1. Sujets principaux

- 1.1. Budget révisé de l'école 2025-2026
- 1.2. Grilles-matières 2026-2027
- 1.3. Développement des compétences personnelles et sociales
- 1.4. Sollicitation pour des dons –Porte ton pyj
- 1.5. Consultation des élèves
- 1.6. Horaire du 23 juin
- 1.7. Plan d'action 2025-2026 du projet éducatif
- 1.8. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, nouveau gabarit

2. Rapports

- 2.1. Rapport de la présidence
- 2.2. Rapport de la direction et des membres du personnels
- 2.3. Rapport du représentant au comité de parents
- 2.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

3. Autres sujets

- 3.1. Varia
- 3.2. Date de la prochaine rencontre – 25 mars 2026

COMPTE-RENDU

1. SUJETS PRINCIPAUX

1.1 Budget révisé de l'école 2025-2026

M. Pomerleau demande ce que comprend le fonds autonome pour les activités sportives et culturelles, dont le montant s'élève actuellement à 32 282 \$. Mme Matte explique qu'il s'agit de sommes reçues de différents organismes, principalement pour des projets liés à la cour d'école. M. Pomerleau souhaite obtenir, pour le mois de mars, une ventilation détaillée de ce fonds. Mme Matte confirme qu'elle effectuera le suivi.

L'explication détaillée du budget sera présentée lors de la prochaine rencontre.

1.2 Grilles-matières 2026-2027

La grille matière sera adoptée lors de la prochaine rencontre.

1.3 Développement des compétences personnelles et sociales

Mme Matte explique que le ministère a fourni un tableau de planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales. Ce tableau présente les contenus attendus selon le niveau scolaire. Par exemple, en première année, on aborde la reconnaissance de l'importance des amis. Des thèmes précis sont définis pour chaque niveau.

Mme Brousseau-Fradette précise que plusieurs membres de l'équipe se sont penchés sur les raisons pour lesquelles les compétences socio-émotionnelles doivent être enseignées. Un tableau a été créé afin de reprendre les mêmes compétences pour les différents niveaux scolaires, en lien avec le programme Moozoom. L'équipe a analysé le programme, visionné les vidéos et sélectionné celles qui correspondent le mieux aux compétences ciblées et aux défis observés chez les élèves de l'école.

Des liens ont été intégrés pour les enseignants : ceux-ci n'ont qu'à cliquer pour accéder aux vidéos Moozoom, qui sont interactives. Les élèves font des choix et peuvent observer les conséquences de ceux-ci, ce qui est suivi de discussions en classe. Des livres suggérés dans le programme Moozoom ont également été recensés, et une sélection de ces ouvrages sera achetée afin de les rendre disponibles à l'école. Mme Brousseau-Fradette souligne que le programme Moozoom est particulièrement pertinent puisque, même en l'absence de maîtrise de la langue, les situations peuvent être comprises grâce aux images.

Enfin, une pyramide d'évaluation a été ajoutée à la fin du document afin d'aider à mesurer les effets du programme. En janvier, les enseignants pourront situer leurs élèves selon leur niveau de maîtrise des compétences attendues ou la présence de difficultés importantes. À la fin de l'année scolaire, un nouveau portrait de classe sera réalisé, ce qui permettra d'observer la progression des élèves ainsi que ceux nécessitant davantage de soutien.

1.4 Sollicitation pour des dons – Porte ton pyj

Mme Matte explique que, lors de la journée « Porte ton pyj », les élèves pourront porter leur pyjama à l'école et apporter des dons qui seront remis à la Fondation Opération Enfant Soleil.

Compte tenu que l'activité se tient avant la prochaine rencontre du conseil d'établissement, M. Pomerleau mentionne que le conseil d'établissement procèdera à une décision par courriel.

1.5 Consultation des élèves

Mme Matte explique que, lors de la fermeture des classes Grandiose, les écoles qui ont accueilli des élèves provenant de ces classes ont bénéficié d'un accompagnement portant notamment sur l'organisation de la classe et les stratégies d'intégration des élèves. Un document intitulé « Idées de questions puissantes pour donner une voix aux élèves », élaboré par des conseillères pédagogiques, a également été partagé. Ce document propose différentes questions permettant de recueillir le point de vue des élèves, par exemple : « Qu'est-ce que tu aimes dans ta classe ? » ou « À quoi as-tu le plus hâte en arrivant à l'école le matin ? ». L'équipe souhaite en sélectionner quelques-unes et les poser aux élèves plus âgés afin d'optimiser les pratiques. M. Pomerleau mentionne que le sujet pourra faire l'objet d'un suivi au mois de mars, notamment concernant les questions retenues.

M. Marcoux demande les raisons ayant mené à la fermeture des classes Grandiose. Mme Brousseau-Fradette explique que le regroupement d'élèves présentant des défis similaires limitait leur exposition à des pairs ayant des habiletés sociales différentes. Or, les enfants apprennent beaucoup par l'observation de leurs pairs, et la présence d'un seul ami ayant de bonnes habiletés sociales peut avoir un impact positif significatif. Le maintien des élèves dans leur école de quartier favorise ainsi leur intégration et leur développement social. M. Pomerleau demande si le manque de ressources a également été un enjeu. Mme Brousseau-Fradette confirme que cela a pu représenter une difficulté, mais précise que ce n'est pas la raison principale ayant motivé la fermeture des classes Grandiose.

1.6 Horaire du 23 juin

Mme Matte indique qu'une demande a été formulée par les enseignants afin de terminer la journée une heure plus tôt le 23 juin. Par le passé, ce type d'ajustement était possible puisque le centre de services scolaires modifiait le transport scolaire en conséquence, mais ce n'est plus le cas actuellement. Mettre fin aux classes plus tôt implique donc une réorganisation importante, notamment pour le service de garde. Le 23 juin, un pique-nique parents-enfants est prévu et la proposition serait de terminer la journée à 14 h 15 plutôt qu'à 15 h 15, le service de garde prenant alors en charge les élèves dès 14 h 15. Toutefois, cela nécessite l'accord du personnel du service de garde, qui peut refuser puisque cet horaire ne correspond pas à leur horaire habituel. Plusieurs enjeux sont soulevés, notamment pour les parents qui n'utilisent pas habituellement le service de garde et qui ne seraient pas en mesure de venir chercher leur enfant à 14 h 15, ainsi que l'impossibilité de facturer une seule journée de service de garde en raison du changement d'horaire. Mme Matte souligne qu'il serait nécessaire de sonder les parents afin de vérifier leur capacité à venir chercher leur enfant plus tôt, et rappelle que, pour des raisons de sécurité, les élèves devraient quitter avec leurs parents à partir de la classe après le pique-nique et non de façon autonome. Si l'école décidait d'aller de l'avant, une organisation rigoureuse serait requise.

M. Pomerleau mentionne que cela représente une gestion complexe et une réorganisation importante. Il comprend l'intérêt de terminer plus tôt, mais souligne les nombreux défis que cela implique. Il questionne également l'intérêt pédagogique et organisationnel du pique-nique pour les élèves. Mme Fecteau explique que cette activité permet de briser la routine, de créer un moment festif pour souligner la fin de l'année scolaire et d'offrir aux élèves un sentiment d'euphorie associé à l'arrivée de l'été, en partageant un repas avec leurs parents et leur enseignante.

Mme Matte conclut qu'avant toute décision, elle consultera le service de garde afin de vérifier leur ouverture à un déplacement d'horaire et communiquera avec des écoles qui appliquent déjà cette pratique afin de mieux comprendre leur mode de fonctionnement.

1.7 Plan d'action 2025-2026 du projet éducatif

Mme Matte explique que, plutôt que de refaire entièrement le projet éducatif, l'école s'est appuyée sur l'évaluation réalisée en fin d'année. Le projet éducatif couvrant une période de quatre ans, soit jusqu'en 2028, les éléments en vert correspondent aux actions déjà mises en œuvre et réalisées, tandis que les éléments en rouge représentent les actions à déployer.

Concernant les élèves à risque en lecture, Mme Matte indique qu'il reste à mettre en place des communautés d'apprentissage afin d'évaluer les élèves, d'analyser l'efficacité des approches utilisées et de s'assurer que les outils d'évaluation sont adéquats. Ces communautés permettent également de constater qu'il n'existe actuellement pas de modèle commun en matière de stratégies de lecture. L'objectif est de développer une approche commune afin que l'ensemble des élèves soit exposé aux mêmes stratégies et que celles-ci soient enseignées de façon cohérente. Ce travail est de longue haleine, puisqu'il nécessite de cibler les stratégies, de s'entendre sur un visuel commun et sur les modalités d'enseignement. Mme Matte précise qu'une mise en place pourrait être envisagée vers le milieu de l'année scolaire prochaine.

M. Pomerleau soulève l'enjeu de la mobilité scolaire, notant qu'il y a plusieurs arrivées et départs d'élèves. Il questionne le nombre d'élèves qui effectuent l'ensemble de leur parcours primaire à l'école Saint-Mathieu. Mme Matte indique qu'aucune statistique n'est actuellement disponible, mais qu'il est probable que peu d'élèves soient présents de la première à la sixième année. Elle mentionne toutefois que plusieurs élèves demeurent à l'école pendant deux ou trois ans. M. Pomerleau demande si le centre de services scolaire pourrait fournir cette statistique. Mme Matte répond qu'elle vérifiera la possibilité d'obtenir ces données. M. Pomerleau précise que ce questionnement vise à évaluer l'impact des efforts déployés sur le long terme. Mme Matte répond que, même pour un élève présent seulement quelques années, la continuité demeure bénéfique.

Mme Matte mentionne également la volonté de mettre en place des activités visant à bonifier le vocabulaire des élèves, la compréhension du vocabulaire étant un enjeu important à l'école, notamment pour les élèves nouvellement arrivés. Une réflexion est en cours au sein du comité du projet éducatif afin de développer une approche commune à l'échelle de l'école.

En mathématique, Mme Matte explique qu'un accompagnement a été amorcé dès le préscolaire afin de renforcer les concepts de base. Mme Fecteau précise qu'il existe plusieurs façons d'enseigner les mathématiques et que l'équipe souhaite recentrer l'enseignement sur le sens du nombre, la manipulation et l'apprentissage par les pairs. Elle souligne l'importance de bien distinguer les apprentissages propres à chaque niveau, notamment en première année. Des pratiques pédagogiques renouvelées sont mises en place, incluant le travail en équipe et l'utilisation de tableaux effaçables. Mme Fecteau indique que les enseignants sont accompagnés dans ce changement et observent un engagement accru des élèves.

Mme Matte ajoute que, lorsque les élèves progressent dans les niveaux scolaires, les difficultés tendent à se cristalliser, ce qui explique une intervention plus individuelle en orthopédagogie aux cycles supérieurs, tandis qu'en début de parcours, l'intervention est davantage collective.

Concernant la cohérence du code de vie, Mme Matte mentionne la poursuite de l'enseignement des règles de vie en classe. Des affiches ont été distribuées dans chaque classe et une vidéo explicative a été produite. Un guide de survie est également utilisé, bien que certaines mises à jour restent à faire, notamment en lien avec les actes à caractère sexuel.

Mme Matte rappelle qu'un programme structuré visant le développement des compétences socioémotionnelles est en place, en conformité avec les exigences ministérielles, et qu'un comité a travaillé à son implantation.

Concernant les activités parascolaires, Mme Matte note que l'offre est diversifiée, ce qui peut parfois entraîner une répartition des inscriptions et certaines annulations. Elle mentionne l'augmentation notable du nombre d'équipes sportives au cours des dernières années.

En matière de soutien aux familles, Mme Matte souligne la présence d'une friperie accessible aux familles nouvellement arrivées ainsi que l'organisation de soirées d'accueil. Des partenariats ont permis de distribuer des denrées alimentaires à certaines familles avant les Fêtes, contribuant au sentiment d'appartenance au milieu.

Enfin, Mme Matte mentionne que des activités en classe impliquant les parents ont été mises en place. Bien que cette initiative ait initialement suscité certaines réserves, elle a été très bien accueillie par les parents, les enseignants et les élèves, notamment lors d'activités comme des lectures en classe ou des événements thématiques.

1.8 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, nouveau gabarit

Mme Matte présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Elle précise que l'école disposait déjà d'un plan de lutte solide, mais que le ministère impose désormais un gabarit universel, notamment pour les définitions. Le gabarit ministériel est jugé moins convivial, plus long et moins attrayant, mais il est obligatoire et identique pour l'ensemble des établissements. Les informations déjà présentes dans le plan de lutte de l'école, notamment les démarches à suivre lorsqu'un élève est victime ou auteur d'intimidation, ont été intégrées au nouveau document. Mme Matte souligne également que le plan de lutte de Saint-Mathieu incluait déjà des éléments liés aux gestes à caractère sexuel, ce qui n'était pas le cas dans le gabarit initial du ministère.

Mme Brousseau-Fradette indique qu'un protocole concernant les comportements sexualisés chez les élèves sera élaboré. Elle précise qu'il existe différents niveaux de comportements, notamment exploratoires ou problématiques. Une rencontre est prévue le lendemain afin de définir les interventions appropriées. Elle ajoute que des interventions interculturelles en lien avec la lutte contre le racisme ont été intégrées au gabarit, précisant que ces pratiques étaient déjà en place à l'école et ne constituent pas une nouveauté.

Mme Matte mentionne qu'aucune réadoption du plan de lutte n'est requise à ce stade.

M. Pomerleau demande s'il y aura une révision finale du plan de lutte. Mme Matte répond que cette révision aura lieu vers les mois d'août ou septembre, avec le comité concerné, afin de valider le contenu. Le plan sera ensuite présenté lors d'une assemblée. Elle précise que la création du comité et la planification des rencontres peuvent nécessiter plus d'une rencontre.

2. RAPPORTS

2.1 Rapport de la présidence

Aucun commentaire.

2.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte fait un suivi concernant la cour d'école. Elle indique que les premières petites maisonnées commencent à être reçues et qu'elles seront destinées aux élèves du préscolaire. Leur installation est prévue à la fin des classes, durant l'été. En ce qui concerne la forêt éducative, elle précise que l'espace complet ne pourra pas être utilisé en raison de la zone de dépôt de neige, mais que l'aménagement se fera sur une partie de la butte. L'organisme Canopée a été consulté et a conseillé l'école quant au concept de forêt éducative ainsi qu'au choix des arbres les plus appropriés. Initialement, l'ajout de pierres au sol avait été envisagé, mais cette option est remise en question puisque le terrain en pente pourrait ne pas offrir une stabilité suffisante. Des réflexions sont en cours quant au type d'aménagement souhaité, notamment l'option d'un sol en terre battue avec des bancs afin de créer un véritable effet de forêt. Les discussions se poursuivent à ce sujet. Pour le terrain de soccer, une demande sera faite afin d'ajouter des buts et des dispositifs permettant d'empêcher les ballons de descendre. Plusieurs éléments sont encore à analyser et des soumissions sont en cours. La phase 1 du projet, prévue pour l'été, consistera à l'agrandissement de la cour du préscolaire.

M. Marcoux demande si, cette année, le camp Kéno ne pourra pas avoir lieu en raison des nombreux travaux prévus ainsi que de l'aménagement du skatepark. Mme Matte confirme que, compte tenu du contexte, il est effectivement peu probable que le camp puisse se tenir cet été.

Mme Matte informe également qu'un reportage a été réalisé sur le centre de soutien. La journaliste Daphnée Dion-Viens, du Journal de Québec, est venue documenter les fondements du centre de soutien comme moyen d'accompagnement pour les élèves, en rencontrant les personnes impliquées dans le projet. Elle précise qu'il n'est pas encore certain qu'un article complet soit publié ou que le contenu soit intégré à un autre article.

2.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Pomerleau informe les membres qu'il y a eu une intervention publique concernant le transport scolaire. Une plainte formulée par un parent a été portée jusqu'au Protecteur de l'élève, ce qui a amené le comité à réfléchir à cette question. Mme Matte demande s'il s'agit d'un parent du secteur de l'école. M. Pomerleau indique qu'il ne sait pas s'il s'agit du secteur de Saint-Mathieu, mais précise qu'il ne s'agit pas d'un élève de l'école. Il ajoute que peu de parents siégeant au comité de parents ont des enfants utilisant le transport scolaire, ce qui explique que certains enjeux, notamment la localisation des arrêts et l'organisation du transport, n'avaient pas été portés à leur attention.

M. Pomerleau mentionne également qu'une conférence sur le stress et l'anxiété a eu lieu la semaine précédente. Il souligne que la façon dont le sujet a été abordé était très intéressante.

2.4 OPP et Fondation

M. Marcoux annonce que le carnaval aura lieu dans une semaine, soit le 7 février. Mme Fecteau a accepté de s'occuper du maquillage des enfants. Le Bonhomme Carnaval sera présent, il y aura de la tire d'érable ainsi que des concours de bonshommes de neige. La météo demeure incertaine, mais l'équipe espère des conditions favorables.

Du côté du bénévolat, des personnes sont toujours recherchées. M. Pomerleau mentionne que lui-même ainsi que son fils seront disponibles.

Concernant la projection de Screenagers, des dates ont été proposées pour la semaine suivante. L'animation de la rencontre n'est pas encore confirmée, mais il est envisagé que Mme Matte et Mme Brousseau-Fradette puissent s'en charger. M. Pomerleau suggère également Julie Godin, une parente bénévole déjà impliquée dans ce type d'activité et ouverte à se déplacer dans les écoles.

3. AUTRES SUJETS

3.1. Varia

Aucun sujet

3.2. Date de la prochaine rencontre – 25 mars 2026

La prochaine rencontre sera le 25 mars 2026.